

Liste de prix **2022** en vigueur le 1^{er} janvier 2022

DE LA PIERRE CONCASSÉE

Pierre concassée classifiée et tout venant - Prix à la t.m. F.A.B. carrière.

Taxes : TPS et TVQ en sus/Nous nous réservons le droit de modifier les prix sans préavis

TOUT VENANT			PIERRE NETTE		
0 - 5 mm	(criblure)	16.35 \$	5 - 10 mm	(10 mm)	20.50 \$
0 - 20 mm	(MG-20b)	17.85 \$	5 - 14 mm		19.75 \$
0 - 56 mm	(MG-56)	17.60 \$	5 - 20 mm		19.50 \$
Brute		16.30 \$	10 - 14 mm	(14 mm)	19.50 \$
PIERRE CERTIFIÉE DB			14 - 20 mm	(20 mm)	19.50 \$
0 - 5 mm	(criblure)	17.35 \$	20 - 40 mm	(ballast)	19.25 \$
0 - 20 mm	(MG-20)	19.95 \$	56 - 112 mm		19.25 \$
0 - 20 mm	(MG-20b)	18.85 \$	100 - 200 mm		19.75 \$
14 - 20 mm	(20 mm)	20.50 \$	300- 500 mm	(selon disponibilité)	21.45 \$
0 - 56 mm	(MG-56)	18.60 \$	PIERRE SELON CCDG MTQ		
0 - 112 mm	(MG-112)	18.60 \$	0 - 14 mm	(CG-14)	18.10 \$
			0 - 20 mm	(MG-20)	18.95 \$
			0 - 56 mm	(MG-56)	18.60 \$
			0 - 112 mm	(MG-112)	17.60 \$

AUTRES PRODUITS

Abrasif type AB-10	Sur demande
Sable à béton	30.00 \$
Sable naturel tamisé	Sur demande
Récupération de béton, asphalte, blocs	Sur demande
Mélange bitumeux (de mai à novembre)	Sur demande
Recyclé 0-20 mm (selon disponibilité)	voir liste de prix
Recyclé 0-70 mm (selon disponibilité)	voir liste de prix

FRAIS ADDITIONNELS

Frais de redevance municipale (loi 82)	0.62 \$
Frais de conformité environnementale	0.50 \$
Manutention d'hiver (janvier, février, mars)	1.00 \$
Taux de transport (variable selon l'endroit)	Sur demande
Frais de transport minimum	18 t.m. par voyage
Supplément de transport lors de la période de dégel selon MTQ	À confirmer
Temps d'attente au chantier à la 1/2 heure	80.00 \$/1/2 h



CONDITIONS DE VENTE

Baillargeon Division Matériaux inc.



MÉLANGES BITUMINEUX

Nos mélanges bitumineux sont fabriqués en fonction des exigences du Ministère des Transports du Québec en conformité avec la norme 4202 du laboratoire des chaussées et certifiés par la norme ISO 9001 : 2015.

MÉLANGES DE BÉTON

Notre béton est fabriqué en conformité avec les spécifications publiées par CSA A23.1/A23.2 dernière édition. Nos produits sont aussi certifiés Qualibéton et rencontrent toutes les exigences du protocole de certification NQ 2621-905 du BNQ. Les additifs, fibres, superplastifiant, etc., doivent être fournis et incorporés par l'usine de P. Baillargeon Ltée.

Si les proportions sont spécifiées par le client ou son représentant, ou si des adjuvants ou de l'eau sont ajoutés sur le chantier, notre compagnie ne garantit pas la résistance ni la durabilité du produit. L'interprétation des plans et devis est la responsabilité du client ou de son représentant. Si les plans et devis spécifient du béton autre que le béton régulier, les frais additionnels seront facturés au client.

Conformément à la norme CSA A23.1, le béton devra être déchargé dans un délai maximum de 2 heures suivant sa fabrication. Passé ce délai de 2 heures, Baillargeon Division Matériaux inc. décline toute responsabilité concernant la variation de la qualité du béton.

Classification : S.I.M.D.U.T. Catégorie E : matières corrosives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la fiche signalétique.

QUANTITÉS LIVRÉES

Les quantités mentionnées sur le billet de livraison seront considérées comme les quantités livrées. Néanmoins, toute différence signalée au moment de la livraison sera étudiée.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Baillargeon Division Matériaux inc. est limitée à fournir un produit conforme, F.A.B. usines ou carrières où à la sortie de la bétonnière. Baillargeon Division Matériaux inc. garantit que les produits vendus en vertu des présentes sont conformes aux spécifications fournies par le client ou son représentant, lequel déclare être familier avec lesdits produits quant à leur nature et leur usage. En cas de défectuosité ou de non-conformité des produits qui ne découle pas d'un mauvais usage ou de leur mise en place, la responsabilité de Baillargeon Division Matériaux inc. est limitée aux prix des matériaux reçus et payés.

Baillargeon Division Matériaux inc. décline donc toute responsabilité en ce qui concerne des dommages, autres que la valeur de produits déclarés non conformes ou défectueux, que pourrait réclamer le client, lequel renonce, par les présentes, à tous recours à ce sujet.

AVIS DE LIVRAISON/ANNULATION DE COMMANDE

Notre compagnie ne garantira la livraison que sur un préavis de 96 heures minimum. En cas de mauvais temps, le client est responsable d'annuler les commandes au moins 4 heures avant la livraison.

Toute cancellation de commande entre 17h00 et 6h00 le matin de la commande, ou moins de 4h avant la commande durant la journée, entraînera des frais de 30.00 \$/m³ prévus ou un minimum de 200 \$

CONDITIONS DE LIVRAISON

Le client s'engage à fournir des voies d'accès et des points de déchargement convenables et sécuritaires durant toute la livraison. Si, à notre avis, ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons le droit d'annuler ou d'arrêter la livraison. Le client doit fournir un endroit sur le site pour le nettoyage des dalles de la bétonnière. Le client sera responsable des amendes dans le cas où les chemins publics sont salis par nos camions à cause de l'état du chantier.

Nos camions ne s'engagent sur les trottoirs, entrées et propriétés privées que sur les instructions du client et à ses risques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages causés dans ces cas.

Concernant la livraison de béton, le déchargement au chantier devra se faire sur une période maximale d'une (1) heure, toute période additionnelle à ce délai sera facturée au client au taux de 45,00 \$ pour chaque 15 minutes additionnelles.

TAXES

Les prix mentionnés sur la liste excluent les taxes fédérale et provinciale, lesquelles sont facturées en surplus aux taux en vigueur.

Toutes augmentations de taxe de vente ou nouvelles taxes de vente imposées par les gouvernements fédéral, provincial ou les municipalités seront facturées au client.

AUTRES CONDITIONS

Toute commande doit être préalablement approuvée par notre département de crédit. Le contenu d'une commande ne peut avoir pour effet de modifier les escomptes, conditions et engagements prévus à la demande d'ouverture ou de renouvellement de crédit sauf si cette modification est spécifiée dans un document spécifiquement émis à cette fin par Baillargeon Division Matériaux inc. à l'endroit du client (telles une offre de prix, soumission ou autres).

Nous nous réservons le droit d'interrompre la livraison de matériaux en cas de non-paiement.

CAS DE FORCE MAJEURE

Notre compagnie n'est pas responsable des délais de livraison causés par un manque de facilité de transport ou par des grèves, accidents ou autres causes hors de notre contrôle, etc.

baillargeon-materiaux.com